été porté jusque là. Par les empreintes des doigts, on voyait qu'on en avait pris quelque peu pour le goûter.

On remarquait sur la terre humide deux traces caractéristiques : le malfaiteur avait dû s'agenouiller pour examiner les objets que renfermait le tiroir; et les empreintes des deux genoux indiquaient que l'homme portait un pantalon de velours à côtes.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le nommé Adolphe Thooft, journalier, âgé de 26 ans, né à Menin, qui avait travaillé pendant quelque temps dans la maison, et qui en avait été congédié depuis 6 semaines. Il demeurait, depuis le 1er novembre, chez Mme Leblanc, rue Delobel. Or il a été reconnu par sa femme et par la logeuse qu'il a découché dans la nuit du 13 au 14. Il a dit alors qu'il avait passé cette nuit à Roncq, au cabaret de l'*Etoile du Nord*, ce qui a été reconnu faux. Il y est bien allé lundi; mais il en est parti à 10 heures du soir.

Mais la preuve la plus convaincante c'est son pantalon de velours, dont les côtes reproduisent exactement les raies de la marque des genoux ! Cependant Thooft, qui a été arrêté, n'a pas encore avoué. On croit qu'il a pu avoir pour complice un nommé L... de Roncq.

On s'est introduit dans la maison par une fenêtre à guillotine, élevée de 1 m. 20, qui donne sur le jardin.

Une arrestation pour complicité de vol. — Nous avons parlé hier de l'arrestation d'une jeune fille de 15 ans, Irma Hottekins, de St-Léger (Belgique), inculpée du vol d'un porte-monnaie au préjudice de Mme Desrumaux, sa cousine, rue Vandenberghe, à qui elle était venue faire visite. La malheureuse avait dit que le porte-monnaie avait été pris, non par elle, mais par une autre jeune fille qui l'avait accompagnée. C'était vrai, en partie du moins, et la complice a été arrêtée à son tour, mercredi dans la matinée.

Elle se nomme Marie-Clémentine Van Hœwaert, âgé de 17 ans, dite « Léontine », née à Machelen (Belgique), servante de ferme à Leers. Elle a aussitôt avoué avoir pris le porte-monnaie dans le buffet, et l'avoir détruit, après avoir versé l'argent dans le sien. Une fois sorties de la maison, les deux jeunes filles se sont partagé la somme.

Dans le porte-monnaie volé se trouvaient, outre l'argent, un certain nombre de jetons en cuivre d'une société coopérative, qu'elle a déclaré avoir donnés à un jeune homme de Saint-Léger qui, de crainte d'être inquiété, les a rapportés au poste de police mercredi vers sept heures du soir.

A propos de l'accident de mardi. — Nous avons relaté dans notre numéro d'hier l'accident dont a été victime M. Octave Vanlerberghe. Mais les faits ne se sont pas absolument produits tels qu'ils nous avaient été rapportés : ce n'est pas en aidant à charger le volant que M. Vanlerberghe a été blessé.

Les ouvriers de M. Honoré-Colson reconnaissant que la pièce de fonte était d'un poids considérable pour la « baladeuse », l'avaient replacée contre la muraille quand M. Octave Vanlerberghe, qui n'était pas de leur avis, essaya d'ébranler le volant; ses efforts aboutirent à déplacer l'équilibre de la lourde pièce qui s'abattit sur le malheureux avant qu'on ait eu le temps de lui porter secours.

Comme on le voit, les ouvriers de M. Colson ne sont pour rien dans ce triste accident, uniquement dû à l'imprudence de la victime, qui le reconnaît d'ailleurs.

L'état de M. Vanlerberghe est toujours fort grave, sans être désespéré pourtant.

LILLE

Faculté des lettres. — *Baccalauréat classique.* — 1re partie. — Ont été admis définitivement : MM. Bellemère, Benoist, Henri Bocquet, Fernand Bocquet, Gustave Brassart, Lesaffre, Précois, Singer, Valdelièvre, Henri Brassart, Lesne, Maton, Marin, Prévost, Trassier, Vaille Vandenberghe.

Baccalauréat moderne. — 1re partie. — MM. Baucquart, Carette, Leocq, Legrand, Sabrier, Wallender.

Faculté des lettres. — *Baccalauréat classique.* (1re partie). — Ont été admis définitivement : MM. Berthelon (assez bien), Bounet, Lévasseur, Mabille, Alfred Magnier, Périnne.

Moderne (1re partie). : MM. Cauchy, (assez bien) Diet, Florenne, Lemaine (assez bien), Meurisse (assez bien).

Chronique des Beaux-Arts. — On nous prie de dire que le tableau intitulé « Une Ancienne, » par M. Paul Dutboit, a été offert à titre gracieux, par l'auteur, au Musée de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, avec l'approbation de M. le directeur des Beaux-Arts; l'Ecole n'a d'ailleurs aucun crédit inscrit à son budget pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Tirage des obligations de la ville de Lille. — *Emprunt de 1890.* — 2e tirage. — Voici la liste des obligations remboursables à 500 francs :

141	162	632	875	993	1.550	1.569	
1.678	1.879	1.903	1.934	2.135	2.149	2.302	
2.473	2.852	2.892	2.999	3.026	3.184	3.291	
3.320	3.365	3.481	3.561	4.156	4.181	4.190	
4.726	4.739	5.016	5.168	5.315	5.384	5.512	
5.889	6.079	6.256	6.526	6.680	6.764	7.218	
7.269	7.282	7.304	7.306	7.980	8.168	8.232	
8.579	8.933	9.059	9.077	9.153	9.157	9.158	
9.180	9.815	9.894	10.127	10.794	10.870	11.047	
11.149	11.182	11.631	11.668	11.716	11.857	12.016	
12.349	12.597	12.635	12.718	12.860			

Bourse linière. — La situation générale ne s'est pas beaucoup modifiée pour les fils et la toile; on constate généralement que les stocks de toiles sont extrêmement réduits. En lins de pays, la fabrication est très faible et les prix sont très fermes.

En lins de Russie, beaucoup moins d'affaires que la semaine dernière, la plus grande partie des transactions a porté sur le disponible, prix faibles pour les rouis à terre, sans changement pour les rouis à l'eau.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 15 novembre.* AGRESSION CONTRE UN GARDE. — Dans la nuit du samedi 11 novembre, le garde Lorthiois passait rue du Gand, à Tourcoing, vers minuit, quand, sans motif, il fut attaqué par un ouvrier agricole du nom de Théodore Leclercq qui le bouscula et l'injuria. Leclercq est pour ce fait condamné à dix jours de prison, onze francs d'amende mais avec application de la loi Bérenger.

LA FRAUDE DANS LES CONCOURS COLOMBOPHILES. — Plusieurs amateurs colombophiles de Loos avaient intenté un procès à un autre concurrent appelé Dumortier pour tentative d'escroquerie. Ils prétendent que ce dernier a apporté la bague avant que son pigeon ne fût rentré. Beaucoup de témoins sont entendus.

PROCÈS DE PRESSE. — *Epilogue de la précédente affaire.* — Comme la *Revue colombophile* qui s'imprime à Tourcoing avait relaté les circonstances dans lesquelles la fraude aurait été commise, l'intéressé, M. Dumortier, fit le procès en diffamation au gérant, M. Rosoor. L'affaire est mise en délibéré.

UN PROCÈS DE CHASSE avait été fait par deux propriétaires de Lille à deux cultivateurs de Bondues, MM. D..., qu'ils disent avoir surpris dans les fossés du fort, en attitude de chasse. Après audition des témoins, l'affaire est renvoyée au 6 décembre.

Cour d'appel de Douai. — COUPS. — A l'audience du 13, le ministère public faisait appel contre Julie Masquelier, journalière à Roubaix. Mais la Cour l'a déchargée des six jours de prison prononcés contre elle, avec sursis, par le tribunal de Lille, pour coups à une autre danseuse, au bal de la ducasse de son village. Elle a substitué à cette peine le minimum de l'amende, 16 francs. Défenseur, Me Paul Lefebvre du Prey.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 16 novembre

Présidence de M. le conseiller TELLIER.
Ministère public : M. SCHELER, substitut du procureur général

1re affaire. — **Abus de confiance à Proville**

A la fin de novembre 1890, M. Repaire, farinier à Proville, engagea, comme voyageur, Georges-Louis Bourgeat sur le compte de qui les meilleurs renseignements lui étaient fournis. Il lui confia ses recouvrements et lui remit un carnet de commerce pour inscrire les recettes effectuées.

Le 9 janvier, à Walincourt, l'accusé reçut de M. Taisne, négociant, une somme de 300 francs. Il inscrivit sur le carnet 250 francs et en conserva 50.

Le 13 janvier il partit dans diverses localités, avec un cheval et une voiture. Son patron lui avança 15 fr. Il fit des recettes. A Ossy, il reçut de la femme Canivet, boulangère, 550 fr. à valoir sur 1044 fr. ; d'Anbeucheul-au-Bac, d'une veuve Dhénin, 1715 fr. 50; enfin, à Marquette, d'une femme Taverne, boulangère, 1668 fr. 70.

Le soir, il arriva à Douai et descendit dans un hôtel où il avait l'habitude de loger. Il disparut avec l'argent, abandonnant le cheval et la voiture.

Bourgeat est condamné à deux ans de prison. — Défenseur, Me Bultheel.

2e affaire. — **Vols à Valenciennes**

Les accusés sont : 1° Pierre-François Fouquet, 37 ans, cordonnier à Anzin; 2° Henri Lainelle, 34 ans, journalier à Vicoigne; 3° Florent Natiez, 32 ans, ouvrier mineur à Courcelles lez-Lens; 4° Irma Brisse, femme Fouquet, 31 ans, ménagère à Anzin.

Dans la nuit du 5 au 6 mai 1893, les trois hommes se rendirent dans les dépendances de la gare de Valenciennes, où sont remisés les wagons contenant les marchandises à l'adresse des négociants de la ville ou des communes voisines. Ils y auraient soustrait un ballot d'étoffes de 622 fr. 55 et un paquet de cuir de 102 fr. 40.

Lainelle aurait enlevé les plombs et ouvert le wagon, serait monté dedans et aurait jeté un ballot sur la voie. Ses complices roulèrent ce ballot jusqu'au fossé et le cachèrent près de là, dans une meule de paille. Quelques jours après, le produit du vol fut transporté à Anzin chez Fouquet. Les accusés prirent chacun une pièce de cretonne, vendirent cinq autres pièces et en partagèrent le prix.

Un second vol aurait été commis au même lieu, dans des conditions identiques, en juin, par Fouquet et Lainelle seuls. Il ne paraît pas avoir été constaté par la Compagnie du Nord. D'après les aveux de Fouquet, Lainelle et lui auraient, entre deux et trois heures du matin, soustrait deux ballots d'étoffes qu'ils transportèrent chez lui et dont ils se partagèrent le contenu. Une partie des marchandises fut conservée, l'autre vendue.

La femme Fouquet aurait assisté aux partages, vendu des étoffes volées et fait faire avec le produit du vol des vêtements pour sa famille. Elle est poursuivie comme complice par recel.

LE JURY DE LA SESSION SUPPLÉMENTAIRE

La première chambre de la Cour, dans son audience du 15, a procédé au tirage du jury de la session supplémentaire.

Nous publierons la liste; mais, dès à présent, signalons quelques noms : MM. Adolphe Carnin, cultivateur à Wattrelos; Pierre Duffreness, de Lannoy; Paul Destombes, architecte à Roubaix; et Adolphe Boussemart, horloger à Roubaix.

La session supplémentaire s'ouvrira le 11 décembre, sous la présidence de M. le conseiller Tellier, ayant pour assesseurs, comme à la présente session, MM. les conseillers Raoult et Joppé.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Tombola.* — Voici la liste des numéros sortis à la tombola organisée par la société chorale, les « Chœurs-Réunis ». Cette tombola a été tirée le lundi 13 novembre. Elle n'a pu l'être à l'issue du concert du 5 novembre en raison de l'heure tardive à laquelle il a été terminé. Ordre du tirage.

278	925	1246	796	324	405	508	329	729
370	775	970	1808	530	597	298	456	208
377	960	228	318	884	1733	1631	1910	647
704	812	909	383	437	1618	1408	443	246
21	1362	868	1307					

Les lots non réclamés le 25 novembre seront acquis à l'œuvre.

HIPPODROME-THÉATRE
Jeudi 16 Novembre
LES HUGUENOTS
GRAND OPÉRA EN 5 ACTES DE SCRIBE
Musique de Meyerbeer

PETITE CORRESPONDANCE

P. Q. R. — A moins d'amnistie, elle ne peut rentrer qu'après l'âge de quarante-six ans, et à la condition de ne pas avoir subi de condamnation.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Tapioca Rils.** 35966d

UN NOUVEL EXPLOSIF

Nous trouvons dans le *Journal de Genève*, d'intéressants détails sur le nouvel explosif que vient d'inventer M. Raoul Pictet, l'éminent physicien dont les travaux sont si fort appréciés du monde savant.

Quelles doivent être les qualités d'un explosif utile et bon ? M. Pictet les caractérise ainsi :

1. L'explosif doit se fabriquer et se transporter sans aucun danger pour l'entourage.

2. L'explosif doit être de trois degrés répondant aux trois usages actuels de ces substances :

a) Emploi dans les armes de guerre ;
b) Emploi dans les mines ;
c) Destruction des ponts, tunnels, viaducs, vaisseaux de guerre, etc., etc.

3. L'explosif doit faire explosion dans des conditions certaines, bien définies, et jamais accidentellement.

4. L'explosif ne doit pas geler, ni répandre des vapeurs délétères après l'explosion. Sa conservation doit être facile, sa fabrication bon marché.

La grande supériorité du nouvel explosif sur la dynamite consiste :

1° En ce qu'il ne fait jamais explosion accidentellement, ni au choc, ni même à une élévation de température peu importante. Le nouvel explosif ne produit ses effets qu'à une température de 800 degrés, que l'on obtient du moyen d'un courant électrique. Toute chance d'explosion fortuite paraît donc écartée:

2° Les matières qui sont employées pour sa fabrication ne présentent aucun danger:

3° Le nouvel explosif se conserve beaucoup mieux que la dynamite et ne court pas le risque de se décomposer de lui-même.

Enfin il peut être gradué à volonté suivant les proportions d'après lesquelles on mélange les matières qui sont employées à sa fabrication. On pourrait donc l'utiliser pour les trois usages mentionnés plus haut. D'après M. Pictet, il remplacera aussi bien la poudre que la dynamite.

Les expériences ont déjà confirmé la plupart de ces propriétés caractéristiques. S'il en est ainsi, l'usage de la dynamite deviendra nul et la fabrication pourra en être proscrite.

Nombre d'incidents pourront être ainsi empêchés, car si la dynamite s'enflamme simplement au moyen d'une mèche, ce dont profitent les anarchistes pour l'utiliser avec succès, le nouvel explosif ne fait explosion qu'à une température de 800 degrés, ce qui rend la déflagration moins facile et exige l'emploi d'appareils spéciaux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 novembre.* — Raymonde Leclercq, rue Jacquart, cour Masurelle 21. — Paul Caudron, rue des Longues-Haies 261. — Adèle Corbinier, boulevard de Strasbourg 47. — Denise Pottier, rue de l'Alouette 50. — Gabrielle Libbrecht, rue Delattre, cour Saint-Joseph 1. — Louis Dewerdt, rue Descartes 45. — Marie Desmons, rue Vauucanon 14. — Maria Prévost, rue de Rome 31. — *Mariages.* — Auguste Wattinne, 23 ans, sans profession, rue Neuve et Laure Lestienne, 19 ans, sans profession, rue Neuve. — Arthur Rose, 40 ans, marchand ambulant, rue de Lannoy 24 et Charlotte Delecluse, 40 ans, piquèrre, rue de l'Epeule, cour Lampe 2. — *Déclarations de décès.* — Maria Dutrieu, 35 ans, rue de Babylone 7. — Léopold Lestarquis, 26 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or 16. Michel Lecocq, 29 ans, rue Cugnot, cour du Brandeloir 152. — Bruno Neirinck, 47 ans, pont Daubenton. — Camille Nieuwmunster, 17 jours, rue Bernard 96. — Achille Rousseau, 6 mois, rue Rossini 21. — Alphonse Prévot, 6 mois, rue Rollin prolongée, ruelle Fremaux, 102. — Georges Dekeyser, 1 mois, rue de l'Ommelet, cour Dhallum, 3.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 3 au 9 novembre.* — Angèle-Maria Vandaele, rue Royale. — Zoé-Marie Putman, rue des Bleurs. — Julia-Marie Debattia, Sapin-Vert. — Julien-Marie-Adolphe Verrue, Saint-Liévin. — Hélène Hermitnet, rue Negrier. — Jacob Vanmeenen, Plouys. — Augustin-Marcel Tjampens, Cretinier. — Edouard-Edmond Mons, rue Negrier. — Edouard-Louis Leman, Martinoire. — Emile Godron, Houzarde. — Hermance Lagache, rue Saint-Joseph. — Henri Merchier, Houzarde. — Germaine Momel, Sartel. — Noémie-Joséphine Muylle, Sartel. — *Publications de mariages.* — Pierre Vervaeke, 24 ans, débourreur et Bernardine Thibert, 21 ans, peigneuse. — Auguste Bacquet, 30 ans, journalier et Delphine-Pétronille Simmens, piqurière. — Jules Rossu, 27 ans, peigneron et Adèle-Hortense Lepoutre, 26 ans, tisserande. — Clovis Merchier, 23 ans, tisserand et Hortense Delmarquette, 25 ans, tisserande. — Jules Bourgeois, 24 ans, tisserand et Philomène Dieckens, 27 ans, soigneuse. — Paul Delcroix, 24 ans, trieur de laine et Hortense Guevar, 22 ans, bobineuse. — Delphin-Joseph Droulez, 25 ans, peigneur et Juliette Lezy, 25 ans, tisserande. — Ferdinand Legrand, 31 ans, ouvrier de fabrique et Zoé Beuy, 27 ans, journalière. — Jules Spriet, 28 ans, tisserand et Hortense Durieux, 21 ans, tisserande. — Edmond Castelain, 26 ans, tisserand et Laure-Hortense Conque, 23 ans, tisserande. — Achille Dewaele, 20 ans, employé de commerce et Marie-Joséphine Duquesne, 25 ans, devideuse. — *Déclarations de décès.* — Joséphine Boite, 85 ans et 4 mois, sans profession, Martinoire. — Albert Deffrennes, 9 mois, Crétinier.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 30 octobre au 9 novembre.* — Félicie Waymel, le Voisinage. — Marie Waum, le Village. — *Publications de mariages.* — Alphonse Ansart, 21 ans et 11 mois, tisserand, à Touffiers et Maria Plouvier, 19 ans et 6 mois, journalière, à Hem. — Denis Duquennoy, 24 ans, cultivateur à Touffiers et Emerance Duhaut 22 ans, sans profession, à Néchin (Belgique). — *Déclaration de décès.* — Hubert Mulliez, 70 ans, cabaretier-épicier, le Pinson.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 novembre.* — Marie Lietaer, rue des Phalempins. — Palmyre Chombeau, rue du Chêne-Houpline. — Fideline Vanruymbeke, pont de Neuville. — Mauri e Cattebelle, rue du Sentier. — *Mariage.* — Ernest Desurmont, 22 ans, sans profession et Elisa Duvillier, 18 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Louis Deloose, 3 mois, rue Neuve-de-Roubaix. — Jean Delambaere, 52 ans et 7 mois, domestique, Hôpital Civil. — Clémence Cattoire, 71 ans et 1 mois, sans profession, rue d'Havré. — Charles Buyck, 68 ans et 8 mois, sans profession, rue de Lille. — Jules Destruys, 2 ans et 4 mois, rue de l'Ecole. — Edmond Godefroy, 1 an et 10 mois, sentier du Hallot. — Louis Barbe, 7 mois, rue Fin-de-la-Guerre. — Albertine Malfait, 83 ans et 7 mois, sans profession, sentier du Hallot. — Sidonie Vuylstcke, 79 ans, sans profession, rue de Lille.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 5 au 12 novembre.* — Jules Deblaere, rue de Lille. — Henri Eghermanne, rue de la Latte. — Philomène Lesage, au Pied-de-Bœuf. — Germaine Wibo, sentier des Morts. — Louise Vandebon, sentier de Lisselles. — Marie Vanneste, rue de Bousbecque. — Clémentine Windels, rue des Chats-Huants. — *Mariage.* — Théophile Depaus, 21 ans, tisserand, né à Halluin domicilié à Roncq et Stephanie Vreye, 21 ans, tisserande, née à Halluin domiciliée à Roncq. — *Déclarations de décès.* — Philomène Christiaens, 51 ans, à la Vallée. — Arthur Foulon, 1 an, au Dronckaert. — Marie Verhas, 3 semaines, au Faubourg. — Désiré Bockstael, 61 ans, rue des Chats-Huants. — Madeleine Vandebogaerde, 4 mois, au Faubourg.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 11 novembre.* — Emile Naert, Bas-Quartier. — Prosper Demeyere, Belgnier. — Odile Delfour, Darmont. — *Mariage.* — Ch.-Louis Dedeker, 39 ans, tisserand et Elise Devos, 26 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Julien Vandendriessche, 6 mois, Darmont. — Zoé Blanhomme, 44 ans, Bas-Quartier. — Romaine Morman, 30 ans, Darmont.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 4 au 10 novembre.* — Julien Robbe, au Couët. — Gabriel Vandamme, au Pont-Vert. — Marguerite Descehemacker, au Couët. — Emile Voet, au Beau-Chêne. — Paul Cueys, au Petit-Courtrai. — Angèle Dewitte, au Chemin-Croisé. — Alphonse Clemens, au Bois-de-Chênes. — Jean-Baptiste Samyn, à la Station. — Gaston Vandenbulcke, rue du Gaz. — Théodore Pollet, au Couët. — Remi Decleem, au Petit-Cornil. — *Mariage.* — Alfred Bergemanne, 22 ans, tisserand et Marie Devlieghier, 21 ans, peigneuse. — Florimond Mansart, 44 ans, contre-maître de fabrique, à Tourcoing et Silvie Sonneville, 30 ans, sans profession, à Mouscron. — Adolphe Delbeke, 33 ans, cultivateur, à Courtrai et Marie Delbeke, 27 ans sans profession, à Mouscron. — Léopold Callens, 25 ans, fileur, à Mouscron et Louise Vancalemont, 29 ans, cabaretière, à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Henri Delberghe, 41 ans, sans profession, à la Station. — Victorine Desmettre, épouse d'Alphonse Pollet, 31 ans, sans profession, au Couët. — Alphonse Mulliez, 52 ans, cabaretier, au Castert.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 12 novembre.* — Léna Verbeke, à la Broche-de-Fer. — Emile Mahieu, à la Place. — *Déclaration de décès.* — Pierre Sagaere, 70 ans, au Ballon.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 novembre.* — Joseph-Maurice Dekyen, rue d'Ypres 52. — Julien-Alphonse Breyne, rue des Casernes 3. — Ernest-Emond Coorman, rue de l'Esplanade 88. — Maurice Couchuyt, Haut-Chemin 118. — Eléonore-Marie-Dudoxie, rue de Lille 163. — Marie-Albertine Callewaert, rue de Courtrai, 168. — Marie-Louise Delbaere, rue de Mouscron 92. — Albert-Emile Rامaut, rue des Casernes 50. — Emile-Albert Deveider, porte de Bruges 137. — Angèle-Léontine Dupont, rue de l'Arsenal 58. — Théodore-Anatole, rue de Bruges 104. — Louis Cyrille David, porte de Bruges 120. — *Publications de mariages.* — Antony Verraes, chaisier, rue de Bruges et Marie Vandenberghe, sans profession, Grand'Place. — Félix Terryn, tisserand, rue de Beckem et Elise Denudt, tisserande, à Halluin. — *Déclarations de décès.* — Pierre-François Berten, 75 ans, époux d'Amélie Vannareke, rue de Wervicq. — Julie Corselis, 78 ans, célibataire, rue de Bruges.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 2 au 9 novembre.* — Cyrille Soete, hameau de la Croix-Rouge. — Gustave Vandeweldé, hameau de la Loupe. — Ernest Orbon, hameau du Bœuf. — *Publication de mariage.* — Cyrille Vandaele, veuf d'Octavie Renard, d'Herseaux et Marie Denuets. — *Déclaration de décès.* — Louis Destailleur, 70 ans, veuf de Sophie Gilvieux, hameau du Trieu.

LUINGNE. — *Déclarations de naissances du 1er au 11 novembre.* — Pierre-Joseph Plouvier, à la Place. — Céline Beumerie, pave de Dottignies. — Laure-Berta Barbe, à la Place. — *Publications de mariage.* — Cyrille-Joseph Nuttin, cordonnier, à Luingne et Ermeuence Beyens, repasseuse, à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Rosalie Boite, 65 ans, épouse de Léonard Poignie, au Tombrouck. — Pierre-Jean-Baptiste Boute, 67 ans, rue de l'Ecole.

NORD

La centenaire de Winnezeele. — La dame Cécile Mackerret, veuve Quaebeur, dont on a célébré l'an dernier à Winnezeele le centenaire, a eu hier, 15 novembre, ses *cent et un ans* révolus. En effet elle est née à Hazebrouck le 15 novembre 1792. La centenaire entre bien portante dans sa cent deuxième année.

Saméon. — *Deux garçons brasseurs blessés.* — Mardi dernier, vers 10 h. 1/2 du matin, deux garçons brasseurs, Joseph Petit, âgé de 40 ans et Achille Lebrez, âgé de 34 ans, descendaient une rondelle dans la cave de l'estaminet tenu par M. Louis Vauban-Maas, lorsque Petit tomba si malheureusement qu'il reçut le tonneau sur la tête, Lebrez, entraîné avec lui, a reçu des blessures graves. Quant à Petit les médecins désespèrent de le sauver.

PAS-DE-CALAIS

Déraillement sur la ligne d'Aire à Berck. — Dimanche, un train de marchandises, allant de Montreuil à Berck, a déraillé à l'endroit dit « la Rampe de Verton ». La locomotive s'est enfoncée dans le ballast. Les onze wagons qui composaient le convoi, contenant des betteraves, ont été renversés sur la voie. Le chauffeur seul a été blessé peu grièvement.

Chaque année des milliers de malades atteints de *goutte, calculs, rhumatismes, douleurs sciatiques, asthme, maladies de la peau et du sang*, se dirigent vers les villes d'eaux pour y suivre un traitement long, dispendieux et quelquefois inutile. Qu'ils essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Tant de personnes se sont trouvées guéries, que cela vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris. 35967d

BELGIQUE

Le drame d'Herseaux. — **Arrestation du coupable présumé.** — La police de Roncq vient de mettre en état d'arrestation un terrassier, Edmond Lammens, de Zonnebeke.

Cet individu était depuis quelque temps en logement à Roncq, dans un estaminet en face de la station. Ayant déclaré un matin à la cabaretière que son sommeil était troublé par le remords que lui causait une tentative d'assassinat qu'il avait commise sur un garde-champêtre en braconnant, il ajouta qu'il avait vendu au marché d'Ypres, six lièvres qu'il avait tués illicitement.

La cabaretière fit part de cette confidence à M. Delattre, commissaire de police, qui ouvrit aussitôt une enquête. Lammens ne tarda pas à être arrêté. Confronté avec le garde-champêtre d'Herseaux, M. Ange Verecke, il se mit à pleurer à chaudes larmes en déclarant qu'il n'était pas l'auteur de la tentative d'assassinat dont le garde avait été victime dernièrement et que ce qu'il avait confié à la cabaretière de Roncq n'était autre que le résultat d'un rêve.

Néanmoins l'arrestation de Lammens a été maintenue. Il a été transféré à la prison de Lille. Le garde d'Herseaux est actuellement dans un état très satisfaisant. Il commence à marcher à l'aide d'une canne.

Mont-à-Leux. — La société orphéonique « La Renaissance chorale, » de Wattrelos, chantera dimanche 19 novembre, la grand'messe de 9 h. 1/2, à l'église de Mont-à-Deux (Mouscron), avec accompagnement d'orchestre. Cette messe est à trois voix.

Après la messe, sérénades au président, au chef, puis banquet à 3 heures, au local à la « Martinoire. »

Menin. — *Un « Te Deum » pour le Roi.* — Un *Te Deum* a été chanté solennellement, en l'église paroissiale, mercredi à onze heures du matin, à l'occasion de la fête du Roi. Parmi l'assistance, qui était nombreuse, on remarquait les officiers de l'armée et les fonctionnaires en grande tenue ainsi que beaucoup de personnes notables de la localité.

A l'issue de la cérémonie, les officiers et fonctionnaires ont été reçus à l'Hôtel-de-Ville par M. Cappelle, échevin, remplaçant M. le Bourgmestre, empêché, qui leur a offert les vins d'honneur.

Tournai. — *Un « Te Deum » pour le Roi.* — Mercredi, à onze heures, un *Te Deum* a été chanté solennellement en l'église de la Cathédrale, à l'occasion de la fête du Roi. Mgr Du Rousseaux, évêque de Tournai, officiait.

Les officiers de l'armée, les membres du tribunal et la plupart des fonctionnaires y assistaient ainsi que quelques combattants de 1830. La maîtrise de la cathédrale, sous la direction de M. le chanoine Durez, a exécuté à six voix l'hymne religieux. A onze heures et demie, la cérémonie était terminée.

A la Chambre. — *Séance du 15 novembre.* — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. de Lantsheere.

M. le Président fait part à la Chambre que les sections ont autorisé la lecture d'un projet de loi émanant de M. Féron et portant l'inscription au budget d'un crédit de 50,000 francs afin de permettre aux communes dans le besoin de payer leurs instituteurs.

M. Gillieaux demande que la Chambre mette à son ordre du jour le projet de loi concernant la réduction des droits de feux et fanaux et des tarifs de transport.

M. Vandenpeereboom ne s'oppose pas à cette proposition, mais il affirme que les réductions déjà faites s'élèvent à 1,800,000 francs.

M. Lemonnier a ensuite continué son interpellation sur le cas Spitzegant.

M. Vandenpeereboom, lui répondant, est entré dans tous les détails sur les faits qu'on lui a reprochés.

Malgré les interruptions nombreuses de la gauche, le ministre a établi qu'il n'avait fait qu'obéir à la ligne de conduite adoptée par tous les ministères.

A la fin de la séance, M. Féron demande de pouvoir développer sa proposition dans la prochaine séance.

Celle-ci est fixée à mardi prochain.

La séance est levée à 4 h. 50.

Une belle œuvre. — La journée de dimanche a été très mouvementée, à Ath (Belgique). On a tiré au sort la maison offerte à la classe laborieuse de la ville par MM. le chanoine Goudry, Cambier, comte Adhémar d'Outrimont et comte Edouard de Rouillé, membre de la Chambre des représentants.

Ces généreuses personnes ont décidé de tirer au sort chaque année une maison d'une valeur de 4000 francs entre les ouvriers athois, pères de famille, et de bonne conduite. L'œuvre est destinée à se perpétuer ; toutes les mesures sont prises pour assurer sa continuité.

Les ouvriers athois sont venus en masse assister au tirage de la maison ; on a compté environ 1500 entrées.

Un peu après quatre heures, les opérations commencent dans la grande salle du cercle.

MM. Goudry, Cambier et de Rouillé sont au bureau. Quatre scrutateurs, appartenant aux divers établissements de la Ville, tireront successivement un nom d'une urne en verre.

Au cinquantième nom sortant, sera attribué la maison.

M. Cambier prononce quelques mots vivement applaudis.

Puis le tirage commence : c'est M. Victor Carlier, sculpteur, faubourg de Tournai, qui est l'heureux gagnant ; il était précisément au nombre de scrutateurs suppléants; c'est lui qui lisait les noms. Il bégaye son nom, il devient blanc comme neige, ses yeux se brouillent de larmes.

M. Cambier, puis M. de Rouillé l'embrassent ; il pleure abondamment, les ouvriers lui font une ovation délirante; on applaudit avec enthousiasme.

Tout le monde est ému. MM. Cambier et de Rouillé placent entre eux M. Carlier ; et, précédé de la fanfare et de la chorale, on va chercher Mme Carlier qui habite une chambrette, à l'étage, faubourg de Tournai.

Dans cette chambrette se produisit une scène indescriptible. La pauvre femme pleure et ne sait répondre que par des larmes aux félicitations qui lui sont adressées. Elle a un tout petit enfant, un gentil bébé d'un an à peine, tout effrayé de voir tant de monde; elle le prend entre ses bras et lui fait embrasser M. le comte de Rouillé.

On conduit aux sons de la musique, la mère, l'enfant et le père, à leur demeure nouvelle.

L'an prochain, ce sera le tour d'un autre.

(*La Corporation*).

VIEUX BERCEAU

J'ai trouvé, l'autre jour, oublié dans un fiacre, un petit cahier relié en toile bise. Pas d'adresse, pas de nom. Des notes, des réflexions, des chiffres, des heures de rendez-vous d'affaires, des fragments d'un journal intime, et, de-ci de-là, quelques croquis au crayon; le tout jeté au hasard de la page et de la vie, sans lien, sans suite, sans l'ombre de prétention. Le cœur humain est toujours intéressant à voir, surtout par le trou d'une serrure, et, ma foi tant pis, je risque que quelques feuillets de ma trouvaille. Ce n'est pas délicat, mais cela se fait dans le meilleur monde; je copie donc textuellement et sans vergogne.

. . . . . .

Enfants d'un jour, ô nouveau-nés !
Pour le bonheur que vous donnez
A vous voir dormir dans vos langes,
Espoir des nids,
Soyez bénis,
Chers anges !

. . . . . .

... En rentrant déjeuner, je me suis heurté, dans le corridor, contre le berceau qu'on avait enlevé de notre chambre, afin de faire place au grand lit, au grand lit d'un mètre. Bébé ne pouvait plus tenir dedans. Depuis quinze jours sa mère était obligée de se réveiller pour remettre sous la couverture une jambe trop indépendante qui s'étendait soit à droite, soit à gauche, sur le rebord rembourré. La fillette aurait fini par s'enrhumer et, d'ailleurs, elle était mal, sans cela elle n'aurait pas tant remué.

Nous nous sommes donc décidés à acheter un lit. Nous avons trouvé notre affaire au Louvre : un lit en fer sans dorures — nous avons horreur de l'or — avec un bon sommier recouvert d'un joli coutil damassé. Je l'ai essayé, il est très doux, et Fifille va dormir dessus tout à son aise.

Et voilà pourquoi, ce matin, on a enlevé le berceau pour le monter à la chambre de débarras. Le nouveau venu a chassé l'hôte déjà vieux.

C'est bête, mais en regardant ce pauvre berceau qui avait l'air si triste, si humilié, si abandonné, j'ai eu envie de pleurer. Machinalement, ma main s'est posée sur lui comme si je voulais le consoler par une dernière caresse. C'est une bien dure épreuve pour lui et il n'y a pas qu'en politique que la Roche Tarpéienne est près du Capitole; les meubles aussi ont leur apothéose et... leur chambre de débarras.

Il était là, adossé au mur, désemparé comme un vaisseau de guerre hors de service; plus de rideaux, plus de filet, plus de soie, plus de guipures. On voyait maintenant, entre les feuilles de journaux mal jointes qui l'empaquetaient, les blessures que le temps avaient faites à son armature métallique, autrefois si pimpante sous sa peinture blanche... Je ne l'avouerai à personne, car on se moquerait de moi, mais je sens que ces morceaux de fer emporteront dans la mansarde où ils vont être relégués un peu de ma chair et de mon âme.

Je le vois encore, le jour de ses débuts, lorsqu'il reçut l'ainée, la grrrande demoiselle dont j'entends les gammes en ce moment, et qui avait alors les proportions d'une botte d'asperges de moyenne taille. Etait-il triomphant ce berceau, tout blanc dans la mousseline et les dentelles, un peu emprunté sous ses vêtements neufs, et soiehnel sous les rideaux dont les longs plis tr